

Rhône-Crussolo
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	Élément de patrimoine protégé (L151-19)
	Batiment repéré pour un changement de destination en zone A et N (L151-11)
	Élément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)
	Linéaire paysager protégé (L151-23)
	Diversité commerciale à protéger ou à développer
	Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
	Espace boisé classé (L113-1)
	Périmètre de captage ou zone soumise à un risque naturel
	Emplacement réservé
	Élément de patrimoine protégé (L151-19)
	Espace vert protégé (L151-23)
	Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (L151-23)
	Règles d'implantation des constructions
	Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
	Secteur à programme de logements mixité sociale
	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
	Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)

	UV - Zone Urbaine village
	UC - Zone Urbaine centre-ville
	UR - Zone Urbaine résidentielle
	URnd - Zone Urbaine résidentielle non dense
	UE - Zone Urbaine économique
	UEX - Zone Urbaine économique mixte
	UL - Zone Urbaine loisirs
	1AUC - Zone centre ville à urbaniser
	1AUR - Zone résidentielle à urbaniser
	A - Zone Agricole
	Ap - Zone Agricole protégée
	At - Zone Agricole touristique
	N - Zone Naturelle
	Nr - Zone Naturelle énergie renouvelable
	Nt - Zone Naturelle touristique

Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER04 : Elargissement de voie publique	commune	293
ER05 : Elargissement de voie publique	commune	1241
ER06 : Prolongement de voie publique	commune	389
ER07 : Création d'une voie publique	commune	482
ER08 : Elargissement voie publique, voie douce et aménagement d'espaces verts	commune	12001
ER09 : Bassin de rétention	commune	4329